

## **L'ex-ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF) parle d'un « acharnement » dans sa lettre adressée au chef de l'Etat.**

Cette information est contenue dans **InfoMatin**. A en croire le journal de **Dieudonné Mven** dans sa parution du 3 juillet, **Jacqueline Koung à Bessiké** a récemment adressé une lettre au président de la république **Paul Biya** dans laquelle elle parle d'un acharnement médiatique contre elle.

L'ex membre du gouvernement, selon ce journal tente, d'expliquer les causes de ses malheurs avec la justice de son pays. Se dédouanant de tout fait de délit d'initié, d'escroquerie, de trafic d'influence, de faux et usage de faux, d'annulations de titres fonciers à l'emporte-pièces ou encore d'accaparement de terres, elle affirme être victime d'acharnement médiatique. Et ses bourreaux sont clairement désignés: les groupes de presse **L'Anecdote et La Météo**

Le **Tribunal Criminel Spécial (TCS)** a servi, il y a un peu plus d'un mois, une interdiction de sortie du territoire national à l'ancienne ministre. La décision prise par le procureur général près le TCS fait suite à une plainte de la Communauté Urbaine de Douala déposée contre inconnu, rappelle **InfoMatin**.

Le 4 mars 2019 déjà, le trihebdomadaire **L'Anecdote**, cité par **Cameroun-Info.Net**, révélait que **Mme Koung à Bessike**, pourrait être inquiétée dans la cadre du dossier des indemnités liées au projet de construction de l'autoroute Yaoundé-Douala. Une affaire qui a déjà conduit plusieurs cadres du **MINDCAF** en prison.

**Cameroun-Info.Net**, indiquait encore, citant toujours le même journal que, **Mme Koung à Bessike** est aussi impliquée dans une affaire de vente illicite d'un terrain appartenant à l'ex-ONCPB (Office National de Commercialisation des Produits de Base) à hauteur de 26 millions de FCFA.

---